

AUDIT 360

Améliorer les performances énergétiques de votre copropriété



QUI EST CONCERNE ?

Copropriétaire ou Syndic de copropriété, vous gérez **plus de 50 lots** ? Vos bâtiments sont équipés d'une **installation collective de chauffage** ou de refroidissement ?

Vous êtes soucieux de l'impact environnemental de vos consommations et vous souhaitez **réduire le coût de vos factures énergétiques** ?



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES?

Depuis le 1er janvier 2012, deux obligations de la loi Grenelle II s'appliquent* :

- effectuer un audit énergétique **avant le 1^{er} janvier 2017**
- étudier en assemblée générale la réalisation d'un **plan de travaux d'économies d'énergie** ou de conclure un contrat de performance énergétique



L'OFFRE ARCALIA

Pour vous accompagner dans votre démarche, Arcalia vous propose son « Audit 360 » : une solution d'audit énergétique **sur-mesure**, intégrant un **retour sur investissement** à court, moyen ou long terme. Afin d'optimiser votre futur programme de travaux, notre offre de base peut être complétée par des prestations optionnelles adaptées à vos besoins.





POURQUOI UN AUDIT 360 ?

POUR SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA LOI GRENELLE II

L'offre de base vous permet de répondre aux exigences réglementaires (décret du 27 janvier 2012 et arrêté du 28 février 2013) tout en optimisant le rapport coût des travaux/économies d'énergie.

POUR REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET VOTRE FACTURE ENERGETIQUE

Un audit est la première étape indispensable pour faire un état des lieux et connaître vos priorités.

POUR MAINTENIR OU ACCROITRE LA VALEUR DE VOTRE PATRIMOINE

L'augmentation des performances énergétiques des logements neufs a pour conséquence logique une dévalorisation relative du patrimoine ancien. Toute amélioration apportée à votre patrimoine contribuera à maintenir sa valeur, voire à l'augmenter.



UNE OFFRE « SUR MESURE »

Différentes options de répartition dans le temps de vos investissements vous seront proposées.

EXPERTISE & RECONNAISSANCE

Notre **réseau de spécialistes énergéticiens** intervient partout en France et en Europe, sur l'ensemble des problématiques liées à l'énergie.

SOD.I.A., agissant sous la marque Arcalia, a obtenu la **qualification OPQIBI** pour la réalisation d'audits énergétiques sous le numéro de certificat 97 06 1263.



UNE DEMARCHE GLOBALE DE QUALITE DES BATIMENTS

Fort de son expérience des audits et de son expertise technique pluridisciplinaire, Arcalia intègre à ses audits et à ses recommandations les aspects environnementaux ainsi que les exigences liées à la solidité, la sécurité et la santé.

ACTEUR INDEPENDANT

Acteur indépendant, notre engagement est de vous apporter le conseil et les services qui contribueront au développement de votre activité comme au développement durable de notre planète.



* pour les copropriétés à usage d'habitation de plus de 50 lots dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} juin 2001

CONTACTEZ-NOUS

E-mail : info@arcalia.fr
Tel : 01 30 04 15 20